

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2018**

**Arrêté du ministre de la Famille en date  
du 3 août 2018**

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées en vertu de la Loi sur le curateur public

ATTENDU QUE l'article 17.1 de la Loi sur le curateur public prévoit que le ministre responsable de son application constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées;

ATTENDU QUE l'article 17.2 de cette loi énonce que ce comité est formé de six personnes qui ne font pas partie du personnel du Curateur public et que ces personnes sont nommées pour un mandat d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'arrêté de la ministre de la Famille, en date du 22 septembre 2015, par lequel la ministre a nommé M<sup>e</sup> Nathalie Drouin membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans devant se terminer le 23 septembre 2018;

ATTENDU QUE le mandat de M<sup>e</sup> Nathalie Drouin se terminera le 23 septembre 2018 et qu'il y a lieu de le renouveler;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Famille :

NOMME de nouveau M<sup>e</sup> Nathalie Drouin membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans se terminant le 23 septembre 2021.

*Le ministre de la Famille,*  
LUC FORTIN

69499

**A.M., 2018**

**Arrêté du ministre de la Famille en date  
du 3 août 2018**

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées en vertu de la Loi sur le curateur public

ATTENDU QUE l'article 17.1 de la Loi sur le curateur public prévoit que le ministre responsable de son application constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées;

ATTENDU QUE l'article 17.2 de cette loi énonce que ce comité est formé de six personnes qui ne font pas partie du personnel du Curateur public et que ces personnes sont nommées pour un mandat d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'arrêté de la ministre de la Famille, en date du 22 septembre 2015, par lequel la ministre a nommé monsieur Paul-Antoine Beaudoin membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans devant se terminer le 23 septembre 2018;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Paul-Antoine Beaudoin se terminera le 23 septembre 2018 et qu'il y a lieu de le renouveler;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Famille :

NOMME de nouveau monsieur Paul-Antoine Beaudoin membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans se terminant le 23 septembre 2021.

*Le ministre de la Famille,*  
LUC FORTIN

69500